

Strasbourg, le 2 septembre 2019

L'Inspecteur de l'Education nationale

A

**Mesdames et Messieurs les délégués des  
parents d'élèves Bouchesèche et Ried de  
Hoenheim**

Objet : Organisation des écoles Bouchesèche et Ried – rentrée 2019

Ref : Vos courriers du 26 juillet 2019

Circonscription de  
l'Eurométropole Nord

Téléphone : 03 69 20 93 40

ien.eurometropole.nord@ac-  
strasbourg.fr

65, avenue de la Forêt Noire  
CS 30006  
67083 STRASBOURG CEDEX

Mesdames, Messieurs,

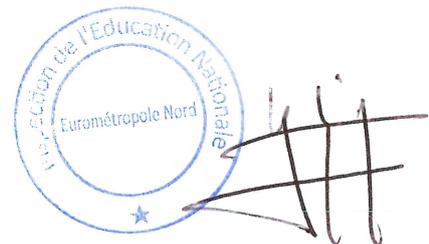
Vous m'interpellez et me faites part de vos inquiétudes sur trois points concernant les écoles maternelle et élémentaire Ried et Bouchesèche de Hoenheim : les directions d'écoles, le nombre d'élèves en CP, les interventions du Rased.

Le départ de Monsieur Rohmer n'a été officialisé par le Ministère de l'Education nationale que le 28 août 2019. Il a dès lors été décidé de confier la direction de l'école élémentaire à Monsieur Eric Martin et la direction de l'école du Ried à Madame Géraldine Merle-Mary. Ces nominations se sont faites en concertation avec les intéressés, bien-sûr, et avec le Maire de Hoenheim.

L'organisation pédagogique relève de la responsabilité des équipes d'enseignants en fonction des effectifs, de contraintes pédagogiques, des besoins particuliers de certains élèves, de la pertinence de mettre en place de classe à plusieurs niveaux. Il n'appartient ni aux parents, ni à l'inspecteur d'ailleurs, de remettre en cause ces choix qui se font sur la base d'une connaissance fine du terrain.

Les interventions du Rased sont en effet prioritairement orientées vers les écoles de REP, notamment pour l'aide pédagogique spécialisée. Néanmoins, la psychologue scolaire et la rééducatrice interviennent également dans les écoles de Hoenheim en fonction des besoins. Il en est de même pour l'enseignante référente pour le handicap.

Espérant avoir répondu à vos préoccupations, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sincères salutations.



L'Inspecteur de l'Education nationale  
Christophe GLEITZ